

**COMMUNE
AUSSAC VADALLE**

PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

AUSSAC VADALLE

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

Sylvestre Jean, Yves, Raymond
GUILLIEN

né(e) le 08 Novembre 1940 à Hanoï TONKIN

profession directeur des travaux publics en retraite
domicilié(e) 16 quai Tilsitt

Divorcé(e) de Andrée Jeanne
TARDY

fils de	Raymond GUILLIEN	Jacques, Emile
et de	Geneviève AZEMA	Hélène

survenu le 11 Septembre 2022 à 17 heure(s) 25

Vu le certificat de décès établi par Emmanuel VIVIER, Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du 19 Septembre 2022 à 10 heure(s) 30

En mairie, le 15 Septembre 2022

Maire
(ou l'Officier de l'Etat Civil)



LIOT
Gérard
Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.